

## Étudiants internationaux

Les démarches d'immigration temporaire et permanente au Québec



### Pour pouvoir TRAVAILLER après les études :

#### Permis de travail postdiplôme



Demande dans les 180 jours après que votre établissement eut établi vos notes finales



Permis d'études valide à un certain moment pendant ces 180 jours



Durée de 8 mois à 3 ans (non renouvelable)



Permis ouvert, non rattaché à un employeur



Émission : Gouvernement du Canada

Conditions



**Tu penses rester à plus long terme au Québec?**  
Commence en parallèle tes démarches d'immigration permanente!

### Pour pouvoir IMMIGRER de manière permanente au Québec :



#### ÉTAPE 1 CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

2 programmes possibles pour obtenir un CSQ



##### Programme de l'expérience québécoise (PEQ)\*

- ✓ 12 à 18 mois d'expérience de travail éligible
- ✓ Délais de traitement de 6 mois
- ✓ Démontrer une connaissance du français à l'oral de stade intermédiaire-avancé. Les conjoint(e)s devront en faire la démonstration à partir de juillet 2021.
- ✓ Avoir séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d'études



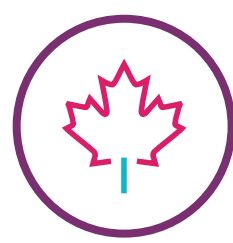
##### Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)\*

- ✓ Soumettre une déclaration d'intérêt et recevoir une invitation du MIFI.
- ✓ Délais de traitement de 6 mois.



Émission : Ministère de l'Intégration, de la Francisation et de l'Intégration

\* Des conditions s'appliquent



#### ÉTAPE 2 RÉSIDENCE PERMANENTE



Mêmes droits que la citoyenneté canadienne (sauf droit de vote et passeport)



Accordée à tous les membres de la famille



Validité illimitée (si respect de l'obligation de résidence)



Facilite l'accès au crédit et à la propriété



Émission : Gouvernement du Canada

### En bref :

#### Processus temporaire

Permis de travail postdiplôme (de 8 à 36 mois)



#### Processus permanent



### Liens utiles :

- >>> Le certificat de sélection du Québec
- >>> Le permis de travail postdiplôme
- >>> La résidence permanente au Canada